



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

PREFECTURE

Direction de la citoyenneté et de la légalité

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Téléphérique urbain sud (TUS)

du 11 février au 18 mars 2019

Description de l'opération soumise à enquête

Premier tronçon de la future ceinture sud du projet "Mobilités 2020-2025-2030" valant révision du plan de déplacements urbains, le téléphérique urbain sud entend satisfaire les objectifs suivants :

- désenclaver et relier trois pôles majeurs générateurs de déplacements et d'emplois : l'oncopole, le centre hospitalier et universitaire de Rangueil et l'université Paul Sabatier, en s'affranchissant des contraintes physiques liées au franchissement de la Garonne et à la topographie des côteaux de Pech David,
- réduire l'empreinte environnementale des mobilités en proposant un transport en commun non polluant, silencieux et économe en termes d'emprise au sol,
- contribuer à remédier aux dysfonctionnements du système de déplacement en favorisant les modes actifs et en assurant les conditions d'une intermodalité efficace au droit des stations Oncopole et Université Paul Sabatier,
- conforter l'attractivité de la ville de Toulouse en proposant un mode de transport novateur et offrant de nouvelles perspectives visuelles sur la vallée de la Garonne,
- proposer aux usagers des prestations de qualité : un temps de parcours de dix minutes au lieu de 30 en voiture, un cadencement d'une minute trente aux heures de pointe, une amplitude horaire identique à celle du métro, un confort en cabine et un titre de voyage intégré au réseau de transport en commun.

Le programme des travaux envisagés prévoit principalement :

- la construction de trois stations : « Oncopole », « Hôpital Rangueil » et « Université Paul Sabatier »,
- la pose de cinq pylônes et de câbles aériens sur les trois kilomètres du tracé,
- la réalisation d'un nouveau parking relais de 500 places et d'une connexion avec le projet de Linéo 5 à proximité immédiate de l'Oncopole,
- l'aménagement de liaisons dédiées aux piétons et cyclistes pour faciliter les accès à la zone verte de Pech David depuis la station « Hôpital Rangueil », à la station « Oncopole » et au pôle d'échanges « Université Paul Sabatier » depuis le téléphérique,
- la construction d'un garage atelier au droit de la station « Université Paul Sabatier ».

Autorités responsables du projet

Tisséo Collectivités (Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine) a confié la maîtrise d'ouvrage de l'opération à Tisséo Ingénierie (Société de la mobilité de l'agglomération toulousaine), sise 21, boulevard de la Marquette - BP 10416- 31004 Toulouse Cedex

6 Tél: 05. 61.14.48.50 - www.tisseo-ingenierie.fr auprès de laquelle toute information peut être demandée.

☐ Objets de l'enquête

L'enquête publique unique comprend trois objets :

- la déclaration d'intérêt général du téléphérique urbain sud
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Toulouse métropole, commune de Toulouse, et du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat, en cours d'approbation,
- la détermination des parcelles à frapper de servitudes d'utilité publique de survol.

☐ Evaluation environnementale et avis de l'autorité environnementale et des collectivités intéressées

La mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements ont été invités à rendre un avis sur le dossier d'enquête incluant l'évaluation environnementale réalisée, d'une part, sur les travaux projetés et, d'autre part, sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Toulouse et du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat en cours d'approbation.

Leur avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises par ces derniers sont insérés au dossier d'enquête unique et publiés sur le site internet de Tisséo Collectivités, de Toulouse Métropole et des services de l'État en Haute-Garonne.

☐ Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant 36 jours entiers du 11 février au 18 mars 2019 inclus.

☐ Lieu et siège de l'enquête

L'enquête est ouverte dans les communes de Toulouse et de Ramonville-Saint-Agne. Le siège de Tisséo Collectivité, 7, esplanade Compans-Caffarelli, BP 11120, 31011 Toulouse Cedex 6 est désigné siège de l'enquête.

☐ Composition de la commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Toulouse

Président :

- M. Claude OLIVIER,

Membres de la commission :

- M. Jean-Claude BARTHES,

- M. Jean-Marie WILMART.

☐ Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

- **Dans les quatre administrations suivantes**

Le dossier d'enquête restera déposé sur support papier pendant toute la durée de l'enquête, dans les administrations suivantes :

- siège de Tisséo Collectivités, 7, esplanade Compans-Caffarelli à Toulouse,

- siège de Toulouse Métropole, 6, rue René Leduc à Toulouse,
- mairie de quartier de Niel, 81, rue Sain- Roch à Toulouse
- mairie de Ramonville Saint-Agne, place Charles de Gaulle à Ramonville Saint-Agne.

Une version dématérialisée du dossier d'enquête sera, par ailleurs, mise gratuitement à la disposition du public au siège de Tisséo Collectivités depuis un poste informatique en libre accès.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des administrations précitées.

- **Sur le site internet** www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteTUS

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès de la préfecture de la Haute-Garonne, direction de la citoyenneté et de la légalité, 1, place Saint-Etienne 31038 Toulouse cedex 9, du dossier d'enquête publique dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

- **Consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête papier**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur l'un des registres d'enquête ouverts, à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des administrations précitées, à savoir au siège de Tisséo Collectivités, au siège de Toulouse Métropole, à la mairie de quartier de Niel et à la mairie de Ramonville Saint-Agne.

- **Consigner ses observations et propositions sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse suivante :** www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteTUS

- **S'adresser par courrier postal ou électronique à la commission d'enquête**

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à M. Claude OLIVIER, président de la commission d'enquête :

- **soit par courrier postal :** au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Tisséo Collectivités, 7, esplanade Compans-Caffarelli, BP 11120, 31011 Toulouse Cedex 6 en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête Téléphérique urbain Sud- A l'attention du président de la commission d'enquête »

- **soit par courrier électronique en se rendant sur le site internet suivant :**
www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteTUS

- **Rencontrer la commission d'enquête en quatre lieux différents**

Le public est invité à rencontrer les membres de la commission d'enquête ensemble ou à tour de rôle, lors de ses six permanences suivantes :

- Au siège de Tisséo Collectivités*
 - le lundi 11 février 2019 de 9h00 à 13h00
 - le lundi 18 mars 2019 de 13h00 à 17h00

- Au siège de Toulouse Métropole*
 - le lundi 18 février 2019 de 14h00 à 17h00
 - le mercredi 27 février 2019 de 9h00 à 13h00

- A la mairie de quartier de Niel à Toulouse*
 - le jeudi 7 mars 2019 de 14h00 à 17h00

- A la mairie de quartier de Ramonville Saint-Agne*
 - le samedi 16 mars 2019 de 9h30 à 12h00

**Adresse précitée*

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

❑ Information et obligations des propriétaires

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

❑ Durée et lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, aux sièges de Tisséo Collectivités et de Toulouse Métropole, à la mairie de quartier de Niel et à la mairie de Ramonville Saint-Agne où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront, à leur frais, obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne – Direction de la citoyenneté et de la légalité — 1 place Saint Etienne – 31038 Toulouse cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés sur le site internet www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteTUS

❑ Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le conseil de Toulouse Métropole se prononcera, par délibération, sur la proposition de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole opposable.

Par suite, il reviendra à l'assemblée délibérante de Tisséo Collectivités de se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général du téléphérique urbain sud.

Enfin, le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêté, sur la détermination des parcelles à frapper de servitudes d'utilité publique de survol.

Toulouse, le 27 DEC. 2018

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Jean-François COLOMBET